



Ce qu'en pense notre élu !



Plan de relance : une opportunité ou un projet

Depuis ce début d'année, nombreux d'entre nous ont déposé auprès de France-agrimer des demandes de financement d'investissements dans le cadre du plan de relance mis en place par l'état français.

Saupoudrage financier ou accompagnement de projets ? La question est légitime. Chacun a parfois pu trouver dans ce dispositif une opportunité pour un renouvellement de matériel ou pour anticiper un achat envisagé à échéance.

Quels projets ce plan de relance va-t-il accompagner ou initier ? Difficile d'y voir des projets formalisés. Notre profession a besoin de perspectives, de clarté et de visibilité nécessaires pour conduire de vraies mutations de nos filières, pour en créer de nouvelles avec pour finalité le retour d'une plus-value dans nos exploitations.

Demain se construit aujourd'hui. La transition énergétique est une opportunité pour l'agriculture et un choix de société qui est plus constructif qu'une transition écologique qui se traduit plus souvent par des contraintes réglementaires.

Relancer les investissements au travers d'un plan de relance est une opportunité pas une finalité. Les services de la Chambre d'agriculture de l'Aisne œuvrent en permanence pour accompagner le développement des exploitations. La recherche de nouvelles cultures, l'adaptation des systèmes aux changements climatiques, la production de biomatériaux ou d'énergie, la diminution des utilisations d'intrants, etc. Voilà notre credo.

Laurent CARDON
Vice-Président
de la Chambre
d'agriculture
de l'Aisne



AGRONOMIE-ENVIRONNEMENT



Toutes les données de votre exploitation à portée de main



Cet outil de traçabilité simple et performant permet de gérer sa traçabilité parcellaire en toute sérénité.

Mes parcelles permet de gérer l'exploitation de l'assolement jusqu'à la récolte. La cartographie ergonomique facilite l'enregistrement du parcellaire, en cohérence avec la déclaration PAC. La gestion de l'azote et les applications phytosanitaires sont réalisées en cohérence avec les réglementations en vigueur. L'outil permet enfin de réaliser un suivi technico-économique de son exploitation en allant jusqu'à la marge semi-directe, et de répondre aux cahiers des charges de diverses certifications (HVE, viticulture durable, Global Gap etc).

Une plateforme de services connectés

Le portail de services connectés **Mes parcelles** donne accès à plusieurs outils d'aide à la décision comme Optiproject : outil de prévision maladies sur céréales, Mes Satimages (cf. article page suivante), et prochainement Keyfield : application de traçabilité automatique pour les traitements phytosanitaires. Cette plate-forme évolutive a pour vocation d'intégrer au fur et à mesure les nouvelles technologies.

Une application simple et ergonomique

L'application mobile téléchargeable sur Google play et Apple store fonctionne avec ou sans connexion internet. La synchronisation est automatique. Elle permet de gérer sa traçabilité sur le terrain, d'enregistrer directement les

interventions, de consulter l'historique, de les modifier, d'avoir accès au référentiel phytosanitaire et aux stocks de l'exploitation en quelques clics.

Un accompagnement toujours présent, une offre de services adaptée

Une équipe de conseillers et d'assistantes est à l'écoute des exploitants, pour les former, les informer des évolutions, trucs et astuces, pour les épauler sous forme de contacts téléphoniques, accompagnements individuels ou collectifs, et toujours avec un œil agronomique.

Une hotline régionale met les abonnés en relation avec des conseillers des Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, pour les aider à bien utiliser l'outil.

La Chambre d'agriculture propose aussi, avec la prestation SERENITE, la délégation à un conseiller de la saisie de la traçabilité sur **Mes Parcelles**, avec les vérifications qui s'imposent. www.mesparcelles.fr/hauts-de-france



Contact :
Martine
Roux-Duparque

Viticulture/Agroforesterie : des objectifs similaires !

L'agroforesterie est une association sur une même surface, d'arbres et de productions agricoles en grandes cultures ou en herbages.

Ces systèmes agroforestiers cherchent à tirer parti de ces interactions positives entre les arbres et les autres productions agricoles. Cela permet de produire à court terme des productions végétales et/ou animales et à moyen ou long terme une production sylvicole.

L'agroforesterie révèle de nombreux avantages :

- la création de zones refuges pour le petit gibier et les auxiliaires des cultures,
- l'apport de matière organique au sol via la décomposition du feuillage, pour lutter contre l'érosion et le ruissellement, pour palier au réchauffement climatique,
- la création de zones d'ombres pour le bien-être animal à titre d'exemple,
- la diversification de ses revenus avec la vente des grumes ou de bois énergie à plus long terme.

La vitiforesterie est une adaptation de l'agroforesterie appliquée à la viticulture, elle en emprunte les principes de bases tout en s'adaptant à la conformation de la plantation d'une vigne qui, en Cham-

pagne, est pour rappel une vigne étroite à densité forte donc difficilement adaptable à ce type de production. Néanmoins, comme toute technique, des adaptations sont possibles.

Quand on parle de vitiforesterie, beaucoup pense à tort qu'il ne s'agit que de plantations d'arbres. Mais lorsque que le viticulteur installe un couvert végétal ou une rangée de haies à proximité de sa parcelle, il pratique déjà la vitiforesterie. Si nous voulons aller plus loin dans la démarche, il est possible de planter des arbres, soit entre deux vignes côte à côte, soit en bordure éventuellement. Dans tous les cas, c'est un projet qui demande une réflexion en amont.

Attention tout de même, des essences sont à éviter pour ne pas risquer d'augmenter sa population de bio-agresseurs à proximité de sa parcelle.

Une fiche technique du CIVC à ce sujet est disponible sur leur extranet :

https://extranet.comitechampagne.fr/TechEnv/Environnement/Documents/Plantation_arbres_arbustes.pdf.

Enfin, pratiquer la vitiforesterie vous permettra de favoriser vos populations d'auxiliaires donc de réduire à votre échelle votre empreinte sur l'environnement.



Contacts :

Benoît Lemaire
Valentin Weens



Les certifications environnementales : faisons le point !

Les certifications environnementales sont en vogue ces derniers temps !

Elles sont liées à plusieurs facteurs : la pression sociétale, les convictions personnelles/culturelles, ou encore une manière de valoriser son exploitation. On assiste notamment à une recrudescence des certifications Agriculture Biologique (AB), Haute Valeur Environnementale (HVE) et Viticulture Durable en Champagne (VDC).

A quoi correspondent ces certifications ?

• Certification Agriculture Biologique : L'AB est régie par le règlement européen 834/2007 qui définit les règles de la certification (bien-être animal, non utilisation d'engrais et de produits de synthèse...). La certification est réalisée par un organisme certificateur accrédité (liste sur <https://www.agencebio.org/profil/pages-communes/les-organismes-certificateurs-en-france/>).

Elle est l'aboutissement d'un processus de réflexions engagées par l'agriculteur sur son mode de production.

• Certification Haute Valeur Environnementale (HVE) :

La HVE se développe particulièrement dans le milieu viticole mais également auprès des agriculteurs. Label créé par le ministère de l'agriculture à l'issue du Grenelle de l'environnement, il aboutit à une reconnaissance pour les exploitations engagées dans une démarche de respect de l'environnement. 4 thématiques sont abordées dans son référentiel : la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation, la gestion des ressources en eau et la préservation de la biodiversité.

• Certification Viticulture Durable en Champagne (VDC) :

Lancée en 2001 par le Comité Champagne pour les viticulteurs soucieux du développement de la viticulture durable. Le référentiel comprend 3 étapes :

- le respect de la réglementation
- les exigences de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)

• les spécificités champenoises : préservation des terroirs et mise en valeur des paysages, gestion responsable des déchets et sous-produits et réduction de l'empreinte carbone.

Une demande accrue des consommateurs pousse fortement les viticulteurs à se tourner vers la certification pour valoriser leurs productions. Ces derniers temps, le nombre d'exploitations engagées a considérablement augmenté, avec l'ambition de l'interprofession d'atteindre 100 % des exploitations viticoles certifiées.

Vous souhaitez vous faire accompagner dans cette réflexion ? Contactez vos conseillers pour un suivi personnalisé et un parcours de formation adapté.

- Agriculture biologique : Pierre Durand
- HVE-VDC : Manon Mourey



Contacts :

Pierre Durand **Manon Mourey**

Les étapes de la certification AB



Fertilisation azotée : aller plus loin avec

Afin de répondre à la demande des agriculteurs à la recherche d'outils toujours plus performants pour gérer leur fertilisation et répondre aux enjeux de demain, les Chambres d'agriculture ont engagé un chantier, au niveau national, sur le développement de services faisant appel aux nouvelles technologies.

Cela s'est notamment traduit par la création d'un outil d'aide à la décision destiné au pilotage de la fertilisation azotée : Mes satimages.

L'outil, qui a été développé par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loire, repose sur le traitement d'images obtenues par télédétection telles que les images du réseau de satellites Sentinel. Il permet le pilotage et la modulation intra-parcellaire de la fertilisation azotée pour le colza et le blé.

Sur colza, le pilotage repose sur la mesure des niveaux de biomasses en entrée puis en sortie d'hiver, ce qui permet de calculer la dose d'azote totale à apporter. Sur blé, 2 mesures sont réalisées : la biomasse en sortie d'hiver afin de proposer une modulation de l'apport à épi 1 cm puis une mesure de la biomasse et de l'azote absorbé durant la montaison afin de calculer l'indice de nutrition azotée et donc de piloter et moduler le dernier apport.

Les préconisations sont fournies sous forme de cartes papier ou numériques pour les agriculteurs équipés de consoles de modulation.

Depuis cette année, l'outil Mes Sati-

images est intégré au logiciel de traçabilité des Chambres d'agriculture Mes Parcelles : il est possible de faire ses commandes de préconisation directement, et prochainement, les résultats seront remontés automatiquement sous forme de cartes.

C'est l'une des forces de Mes Satimages : le service a été conçu de manière à permettre son opérabilité avec les autres outils des Chambres d'agriculture et surtout garantir son évolutivité. Les ingénieurs des diverses Chambres d'agriculture impliqués dans le projet travaillent déjà sur de futurs services prometteurs : suivi de la pousse de l'herbe, gestion de l'apport tallage et de la verse pour le blé, cartes de vigueur en arboriculture et viticulture, dégâts de gibier...



Contact :
Julien Gaillard




PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

COMMANDEZ EN LIGNE

Piloter votre fertilisation azotée sur blé et colza avec 

Le guide console, un outil d'accompagnement pour les agriculteurs

L'association Agriculture Connectée en Hauts-de-France (ACH), animée par la Chambre d'agriculture de l'Aisne, permet de faire émerger des idées intéressantes pour les agriculteurs.

C'était le cas il y a 3 ans avec la volonté des agriculteurs de disposer d'informations précises sur les différentes consoles permettant la modulation. Pour répondre à ce besoin, un «guide console» a été créé, à l'époque relativement simple et destiné aux agriculteurs qui avaient suivi une formation avec pour thématique l'agriculture connectée.

Aujourd'hui, ce guide a évolué : davantage de consoles sur le marché (32), davantage d'informations et une mise en page clarifiée. Toutes les informations obtenues (tarifs, caractéristiques techniques, compatibilités, formats de données) sont fournies par les constructeurs.

Ce document, élaboré par les conseillers de l'Aisne et de la Somme, est aujourd'hui un guide de référence national utilisable par tous les conseillers des Chambres d'agriculture.

Ainsi, les agriculteurs utilisateurs des solutions Proagri Agriculture de Précision peuvent disposer de ce guide complet ou de conseils personnalisés. Rappelons que l'offre Proagri Agriculture de Précision inclut différentes solutions d'accompagnement à l'utilisation des agroéquipements, la fourniture de carte de modulation de semis/fertilisation ou encore d'outils d'aide à la décision. Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Aisne dispose d'une expérience et d'une multitude d'outils afin d'aider les agriculteurs dans leurs évolutions technologiques.



Contact :
Aymeric Lepage



La Chambre d'agriculture investit des travaux uniques sur la biodiversité en parcelles agricoles

La Chambre d'agriculture de l'Aisne mène depuis

ces dernières années des études sur la biodiversité, en particulier l'impact des pratiques agricoles sur les auxiliaires et les pollinisateurs.

Parmi les 24 parcelles suivies en 2019, ce sont plus de 18 700 insectes auxiliaires et pollinisateurs recensés et identifiés à la Famille.

Les résultats obtenus ont permis de définir l'abondance et la diversité des insectes selon les pratiques retenues et de mesurer quelques tendances selon les critères suivants :

• la culture en place

Le type de culture implantée semble avoir un effet sur l'abondance des auxiliaires et pollinisateurs s'expliquant par l'attractivité de certaines cultures.

Le choix des cultures dans la rotation et le maintien de couvert d'interculture sont importants pour attirer les auxiliaires.

• le travail du sol

Le labour alterné et le non labour semblent influencer de manière conséquente l'abondance d'auxiliaires.



• la complexité des aménagements

Les aménagements jouent un rôle prépondérant sur les insectes, ils servent à la fois d'habitat, de refuge et de nourriture. Les aménagements dits « combinés », par exemple une haie avec une bande enherbée, accentuent le nombre d'auxiliaires.

• la gestion des résidus de culture

Le type de gestion des résidus de cultures « exportés ou enfouis » semble impactant pour l'abondance des auxiliaires de cultures. Un apport de matière organique attire les insectes détritivores et améliore les conditions du sol et favorise l'émergence d'insectes l'année suivante.

• l'effet du précédent cultural

La parcelle cultivée en blé avec un précédent betterave n'est pas celle qui a le moins d'abondance par rapport aux autres parcelles. La proportion d'insectes pollinisateurs identifiés se situe comme la moyenne de l'ensemble des parcelles, à savoir 19 %. Dans la répartition, on constate une part plus importante de syr-

phidae et de halictidae (abeilles sauvages).

L'évaluation des pratiques sur les familles présentes nous a permis de créer une grille d'interaction (pratique et auxiliaire). Elle reste pour l'instant hypothétique mais elle permet de conforter les résultats similaires des années précédentes pour certains paramètres. Cette grille constitue la base des actions à mener par la Chambre d'agriculture de l'Aisne pour 2021.

L'objectif est de proposer des outils d'aide à la décision et des leviers d'actions à travers des aménagements paysagers et des pratiques agricoles.

Les travaux menés sont consultables au travers d'un livret intitulé « Auxiliaires des cultures et pollinisateurs en Hauts-de-France » disponible sur le site de la Chambre d'agriculture, rubrique publications.

En complément, une plaquette est actuellement disponible sur le site pour connaître les rendez-vous de la biodiversité et l'accompagnement technique proposés par la Chambre d'agriculture de l'Aisne.



Contact :

Benoît Lemaire

NOS EVENEMENTS

Printemps : Pulvé by Night, démonstrations de matériels de pulvérisation (secteur Saint-Quentin)

Printemps : rendez-vous technique consacré au désherbage mécanique, à Vesles-et-Caumont

Mai : visite d'essais fertilisation, à Guignicourt

27 mai : Journée Biodiversité, à Beaufeuille

Juin : visite de la plate-forme cultures à bas niveau d'intrants (secteur Fismes)

En raison du contexte sanitaire, certains événements peuvent être décalés/annulés. Pour connaître nos prochains RDV, consultez notre page dédié sur :

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/vos-chambres/aisne/agenda/>

NOS FORMATIONS

Reprenez toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Aisne sur :

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/>

NOS PUBLICATIONS

Guide des déchets agricoles

Cet ouvrage vise à mettre en lumière les filières en place, accompagner les agriculteurs et vulgariser les bonnes pratiques.

Bulletin Echos bio n°39

Au sommaire de ce bulletin 100 % bio, Betteraves sucrières : ne pas cristalliser sur ses idées

Synthèse reliquats azotés

Synthèse des reliquats azotés moyens mesurés sur le département de l'Aisne en sortie hiver 2021

Enquêtes betteraves sucrières biologique 2020

Cette enquête conduite conjointement entre la coopérative TEREOS et les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, concerne 30 parcelles implantées en 2020 sur les Hauts-de-France

Retrouvez toutes nos publications sur : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/>

Champs d'actions - Spécial Agro-environnement
Avril 2021

1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr

Directeur de la publication : Robert BOITELLE

Rédacteur en chef : Airy DARBON

Chargée de communication : Camille NIAY
03 23 22 50 66 - camille.niay@aisne.chambagri.fr
Conception - Impression :
SETA - 03 23 22 50 28

Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Chambre d'agriculture de l'Aisne
ISSN 2607-639X

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AISNE

SERVICE AGRO-ENVIRONNEMENT

Tél. 03 23 22 50 99